



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANESLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

14 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu en commission n°3 le 14 janvier 2019.

Rapport de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Adjointe chargée de la culture, de l'éducation et de la restauration.

- Vu la délibération n°22 du conseil municipal du 9 décembre 2016 ayant autorisé Mme le Maire à signer la convention intercommunale entre les communes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing portant création d'une Entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires.

- Vu la convention intercommunale ainsi signée et conformément à l'article 3.3 de la convention, les dépenses d'investissement réalisées en vue d'adapter l'outil de production sont réparties entre les trois villes au prorata des volumes de repas produits à destination de chaque ville.

Le plan d'investissement présenté et adopté par les membres de l'Entente lors de la Conférence Intercommunale du 21 octobre 2017 a validé une dépense d'investissement de 75 286.80 € HT fixant ainsi la participation pour 2018 de :

- La ville de Neuville en Ferrain à : 10 750,96 € (soit 14,28%)
- La ville de Roncq à : 12 986,97 € (soit 17,25%)
- La ville de Tourcoing à : 51 548,87 € soit (68,47%)

Les pourcentages appliqués représentent le prorata des volumes de production constatés en n-1 et stipulés dans le rapport d'activité entériné par la Conférence Intercommunale (24 avril 2017)

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires dont le projet est annexé à la présente délibération
- d'acter les montants de la participation de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing pour l'année 2018

- **Où l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

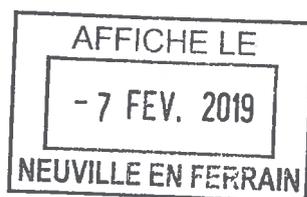
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. TONNERRE-DESMET", is written over the official seal.

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**AVENANT à la convention intercommunale entre la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN, la Ville de RONCQ et la Ville de TOURCOING portant création d'une Entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires
Subvention d'équipement 2018**

Prise en application des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entre,

La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN

Dont le siège est à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle.

Représentée par Marie TONNERRE-DESMET, demeurant à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2019.

Ci-après dénommée « Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN »

Et

La Ville de RONCQ

Dont le siège est à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot.

Représentée par Rodrigue DESMET, demeurant à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018.

Ci-après dénommée « Ville de RONCQ »

Et

La Ville de TOURCOING

Dont le siège est à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hasebroucq.

Représentée par Didier DROART, demeurant à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hasebroucq, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2018.

Ci-après dénommée « Ville de TOURCOING »

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet de définir :

- le montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2018.

Article 2 – Montant de la subvention d'équipement au titre des dépenses d'investissement :

Conformément à l'article 3.3 de la convention, les dépenses d'investissement réalisées en vue d'adapter l'outil de production sont réparties entre les trois Villes au prorata des volumes de repas produits à destination de chaque Ville.

Le plan d'investissement présenté et adopté par les membres de l'Entente lors de la Conférence Intercommunale du 21 novembre 2017, a validé une dépense d'investissement, réalisée à hauteur de 75 286,80 € HT, fixant la participation de :

- la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN à : 10 750,96 € (soit 14,28 %)
- la Ville de RONCQ à : 12 986,97 € (soit 17,25 %)
- la Ville de TOURCOING à : 51 548,87 € soit (68,47 %)

Les pourcentages appliqués représentent le prorata des volumes de production constatés en n-1 et stipulés dans le rapport d'activité entériné par la Conférence Intercommunale (24 Avril 2017).

Fait en 1 exemplaire original détenu par la Ville de TOURCOING

A TOURCOING, le

La Maire de la Ville
de NEUVILLE-EN-FERRAIN

Le Maire de la Ville
de RONCQ

Pour le Maire empêché,
le Premier Adjoint
de la Ville de TOURCOING

Marie TONNERRE-DESMET



Rodrigue DESMET

Gérald DARMANIN